



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20241106-2024-127-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2024  
Date de réception préfecture : 06/11/2024

**PUBLIE LE** 06 NOV. 2024

**N°2024-127**

Conseil municipal  
**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, deux octobre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-six septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**Approbation de l'adhésion de la Commune de Cergy au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres »**

**Rapporteuse** : Mme SAILLAND

**Direction** : Direction générale adjointe

**Service** : Service des Assemblées et Affaires juridiques

**Présent(e)s :**

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,  
M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, , Mme THEOPHILE, , Mme CAPORAL, M. SOLARO, , M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

**Absent(e)s et/ou excusé(e)s :**

Mme AMAR (donne procuration à Mme BENAHMED), M. LATRONCHE (donne procuration à M. BOULAY), Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme BERTRAND (donne procuration à M. SLIMOVICI), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN) , M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX) Mme NGANDE ( donne procuration à Mme THEOPHILE à partir de 22h50), M. FAUTRE, M. SUDRE

**Secrétaire de séance** : M. LHOSTE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 39

Nombre de procurations : 8

Nombre de votant(e)s : 47

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Direction Population  
Service Affaires Générales et Etat Civil  
**Séance du conseil municipal du 2 octobre 2024**  
FDV / AR

**Le Conseil municipal,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-5, L.5211-17 à L.5211-20 et suivants, ainsi que son article L.5212-16 ;

**Vu** les statuts du SIFUREP approuvés par arrêté inter préfectoral n°75-2019-02-22-01 en date du 22 février 2019,

**Vu** la délibération du Conseil municipal pour la commune de Cergy du 21 décembre 2023 relative à l'adhésion au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres » ;

**Vu** la délibération n°2024-06-05 annexée du Comité syndical du 11 juin 2024 relative à l'adhésion de la commune Cergy à la compétence « Service extérieur des pompes funèbres » ;

**Vu** la circulaire n°2024-8 Adhésion au SIFUREP des Communes de Cergy et de Chartrettes

**Vu** l'avis de la 3<sup>ème</sup> commission : Cadre de vie – Espaces publics – Réseaux – Environnement et développement durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité – ASVP, émis lors de sa séance en date du 23 septembre 2024 ;

**Vu** l'avis de la 1<sup>ère</sup> commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 24 septembre 2024;

**Considérant** qu'en l'absence de vote sur cette adhésion dans un délai de trois mois à compter de la réception de la circulaire n°2024-8, la décision de la collectivité est réputée favorable.

**après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Article unique** : Approuve l'adhésion de la commune Cergy au Syndicat Intercommunal du Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

**Monsieur Laurent JEANNE**  
Maire de Champigny-sur-Marne  
Conseiller régional d'Ile-de-France



**Le secrétaire de séance**  
Monsieur Philippe LHOSTE  
Conseiller municipal



**Transmission** en préfecture, le 06 NOV. 2024

**Publication**, le 06 NOV. 2024

Certifié exécutoire

Le Maire

